

28 juin 2018 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2018

Marché public relatif aux cartes d'identité, documents d'identités et services de certification

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution du marché public relatif aux cartes d'identité et documents d'identité apparentés ainsi que les services de certification.

Il s'agit d'un marché public d'une durée de dix ans, passé selon une procédure négociée avec publicité européenne, ayant pour objectif la confection, la personnalisation, l'initialisation et la distribution des cartes d'identité électroniques, des cartes apparentées et autres documents et la fourniture des services de certification.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>